

Bulletin du CIPVP | Le 23 septembre 2015

Rapports annuels
Pratiques exemplaires
Documents de travail
Matériel pédagogique
Événements
Formules
Documents internes
Textes de loi
Liens
Communiqués
Bulletins
Exposés et discours
Présentations
RSS

Published Date

Sep 23, 2015



English

Le 23 septembre 2015

Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario



DIFFUSION WEB : SEMAINE DU DROIT À L'INFORMATION 2015

Célébrée dans plus de 40 pays, la **Semaine du droit à l'information** fait la promotion des avantages énormes d'un gouvernement ouvert. C'est dans ce contexte tout particulier que se tiendra À la rencontre de l'Ontario à Sault Ste. Marie, vendredi matin. Cet événement spécial mettra en lumière l'évolution constante vers un gouvernement plus transparent et plus responsable dans toutes les régions de l'Ontario. Le ministre des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs, l'honorable David Orazietti, accueillera les participants à l'événement et le commissaire parlera de l'état de l'accès à l'information en Ontario ainsi que du travail que nous accomplissons pour protéger la vie privée du public.

Après l'exposé du commissaire, deux panels simultanés discuteront des questions suivantes :

11 juin 2015

Le chef de police Saunders déclare que les données tirées du fichage doivent être conservées

Toronto Star

28 juillet 2015

Plus d'une façon de se faire entendre en cas d'atteinte à la vie privée : la décision de la Cour d'appel de l'Ontario dans l'affaire Hopkins c. Kay

Canadian Appeals Monitor

19 août 2015

Aucune preuve que les conseillers scolaires ont altéré des documents, selon le commissaire à la protection de la vie privée

Toronto Star

Modernisation de l'accès à l'information

Le concept de gouvernement ouvert comporte de nombreuses possibilités d'améliorer l'accès à l'information que détient le gouvernement, d'accroître l'engagement avec le public et d'orienter l'innovation économique. Les discussions porteront sur de nouveaux faits importants dans ces secteurs et sur les pratiques exemplaires visant à rendre encore plus accessible l'information municipale et provinciale.

Protection des renseignements personnels sur la santé

Le caractère hautement confidentiel des renseignements personnels sur la santé et la nécessité de les échanger harmonieusement entre de nombreux fournisseurs de soins de santé rendent très difficile leur protection. Les orateurs proposeront des stratégies pour réduire le risque et assurer la meilleure protection possible dans des environnements électroniques.

Inscrivez-vous aujourd'hui pour assister en personne ou vous informer sur notre diffusion Web des exposés et des panels.

Vous êtes actifs sur Twitter?

Pour souligner la Journée du droit à l'information, joignez-vous à nous (**@IPCIInfoPrivacy**) et à Journalistes canadiens pour la liberté d'expression (**@CanadaCJFE**) pour une discussion sur Twitter au sujet du journalisme de données et des projets publics qui profitent des données ouvertes et de l'accès à l'information. Suivez le mot-clic **#RTKDchat** le 28 septembre, de midi à 13 h, heure de l'Est, pour participer.



LA DIVULGATION PROACTIVE DES DOCUMENTS D'APPROVISIONNEMENT

Les droits relatifs à l'accès dépendent à la fois du droit du public de demander accès à l'information que détient le gouvernement et de l'engagement du gouvernement à rendre l'information accessible. La divulgation proactive désigne la divulgation anticipée de renseignements pour répondre aux besoins et aux intérêts du public et représente une pratique essentielle d'un **gouvernement ouvert**. Les citoyens sont intéressés à savoir comment les gouvernements dépensent les fonds publics, ce qui rend l'accès aux documents liés à l'approvisionnement d'autant plus important.

La divulgation proactive de ces documents renforce la clarté et la responsabilité des dépenses gouvernementales. Elle peut aussi procurer des avantages tangibles aux institutions en réduisant le nombre de demandes d'accès à l'information et d'appels liés à l'approvisionnement, ainsi que les coûts connexes.

Notre nouveau document, **Open Contracting: Proactive Disclosure of Procurement Records**, précise les avantages de la divulgation proactive et donne

31 août 2015

Une commis d'hôpital plaide coupable à des accusations d'avoir volé et vendu des dossiers de patientes

Toronto Star

19 septembre 2015

Une nouvelle loi sur la protection des renseignements sur la santé améliorera la transparence

Toronto Star



25 septembre 2015



2 et 3 octobre 2015

Symposium annuel du droit de la vie privée et de l'accès à l'information de l'ABC

Association du Barreau canadien

2 et 3 décembre 2015

Sommet PHIPA Connections de 2015

Verney Conference Management

des conseils sur la conception et la mise en œuvre d'un processus d'approvisionnement transparent, tout en protégeant la confidentialité, s'il y a lieu.



UN PROJET DE LOI EST DÉPOSÉ POUR PROTÉGER DAVANTAGE LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS SUR LA SANTÉ

Les dossiers de santé électroniques comportent des avantages considérables pour les patients et l'ensemble du système de santé. Pour gagner la confiance des patients et des fournisseurs de soins, nous avons demandé au gouvernement dans notre rapport annuel de 2014 d'établir un cadre législatif visant à assurer la protection des renseignements personnels sur la santé consignés dans les dossiers de santé électroniques partagés.

Le 16 septembre, le ministre de la Santé et des Soins de longue durée, Eric Hoskins, a déposé le projet de loi 119 dans le but d'accroître la responsabilisation et la transparence dans le système de soins de santé et de mieux protéger la vie privée des patients. Si elle est adoptée, la **Loi de 2015 sur la protection des renseignements sur la santé** exigera, entre autres, que le CIPVP soit avisé des atteintes à la vie privée dans des circonstances qui satisfont à certaines exigences, que le délai de prescription de six mois pour entamer une poursuite soit éliminé et que les amendes maximales prévues pour des infractions à la **Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé** soient doublées.

Réagissant au **dépôt du projet de loi**, le commissaire a affirmé la nécessité de renforcer la législation actuelle :

Au moment où le secteur des soins de santé effectue la transition vers des dossiers de santé électroniques partagés, la vie privée des patients et la confidentialité des renseignements personnels sur leur santé doivent être protégées afin de garantir la confiance du public. Je suis heureux que le gouvernement aille de l'avant avec les modifications nécessaires à la législation ontarienne sur la protection des renseignements personnels sur la santé, qui ont été élaborées en consultation avec mon cabinet. L'introduction de l'obligation de signaler les violations à mon cabinet et du renforcement des conséquences pour les personnes qui violent la vie privée des patients accroîtra l'imputabilité et la transparence, en plus d'inspirer confiance dans le système de santé.



30 juin 2015

MO-3216 – Le CIPVP rejette une allégation selon laquelle des rapports d'incidents généraux sont assujettis à une exception parce qu'ils sont accessibles au public et ordonne à la police de divulguer les documents à l'appelante, en ayant soin de supprimer les renseignements personnels concernant d'autres personnes. Commission de services policiers d'Ottawa

27 juillet 2015

MO-3224 – Le CIPVP ordonne à la police de divulguer à l'appelant certains documents concernant le décès de son fils pour des motifs de compassion. Commission de services policiers de Hamilton

28 juillet 2015

PO-3514 – Le CIPVP décide que le ministère a renoncé au secret professionnel de l'avocat dans le cas d'une ébauche de ligne directrice relative à une poursuite concernant des cas d'exposition au VIH et de transmission parce qu'il a divulgué la ligne directrice à une tierce partie. Ministère du Procureur général

17 août 2015

MO-3230 – Le CIPVP conclut que rien ne prouve que des conseillers scolaires ont altéré des documents, mais recommande au conseil scolaire d'améliorer son processus de traitement des demandes d'accès à l'information. Toronto District School Board

24 août 2015

PHIPA Decision 15 – Le CIPVP conclut que la plainte concernant le refus d'une demande de rectification n'est pas fondée parce que le psychologue n'était pas « dépositaire de renseignements sur la santé » lorsqu'il a rempli le rapport d'évaluation en matière de garde et d'accès.



RECOMMANDATIONS SUR LES CONTRÔLES POLICIERS DE ROUTINE

Dans **une communication récente** au ministre de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels, le commissaire a présenté des recommandations concernant le règlement que le ministère propose d'adopter sur les contrôles policiers de routine. Ces recommandations représentent des réponses directes aux questions posées dans **le document de consultation sur le projet de règlement de l'Ontario pour les contrôles de routine**, qui servira de base à l'élaboration du règlement.

D'après les données actuelles, les contrôles policiers de routine ne semblent pas réduire la criminalité ni accroître la sécurité du public. Cependant, s'ils sont maintenus, il est essentiel qu'un cadre de gouvernance provincial soit mis en place pour protéger la vie privée et d'autres droits fondamentaux des Ontariennes et des Ontariens. Le commissaire recommande que ce cadre délimite avec précision la portée des contrôles de routine permis et établisse des règles régissant la collecte, la conservation, l'utilisation et la divulgation des renseignements personnels recueillis dans le cadre de ces contrôles.

Le commissaire recommande également que le règlement exige que la police recueille des données **anonymisées** lors des contrôles de routine et qu'il prévoit un examen obligatoire de la pratique trois ans après son adoption. Le ministère, la police et les organismes de surveillance pourront utiliser les renseignements anonymisés pour évaluer l'incidence des contrôles de routine sur la protection de la vie privée et d'autres droits ainsi que sur la sécurité publique. Ces renseignements pourront également être utilisés pour faciliter l'analyse fondée sur des données probantes, la déclaration publique et l'examen prévu après trois ans.



Si vous avez des questions, veuillez soit nous appeler au 416 326-3333 / 1 800-387-0073, **nous envoyer un courriel**, ou nous écrire à : Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario, 2, rue Bloor Est, Bureau 1400, Toronto (Ontario) M4W 1A8.



Pour vous désabonner, veuillez **nous envoyer un courriel** en indiquant comme objet DÉSABONNER.

© 2015 Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario. Tous droits réservés.

[<< Retour](#)

[Haut de page](#)

© Copyright 2016 Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée/Ontario. Tous droits réservés.